



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 MARS 2023

L'An deux mille vingt-trois le 22 MARS à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 16 MARS deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Madame Claire REBOUL, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés : Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Madame Claire REBOUL), Monsieur Dominique CHARVOLIN (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Madame Clémence DUCASTEL (a donné procuration à Monsieur le maire), Madame Martine MORELLON (a donné procuration à Madame Audrey PLATARET), Monsieur Fabrice DUPLAN (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Madame Françoise DUMAS), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Monsieur Thomas SAUVAGE).

Absente non représentée : Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine GENIN est désignée secrétaire de séance.

Rapport n°23/24 - PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur le maire

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS M14

Publié le : 23 mars 2023
Transmis en Préfecture le : 23 mars 2023
Exécutoire le : 23 mars 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Conformément au Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Le tableau des effectifs est présenté selon les postes ouverts par la collectivité et le ou les cadre(s) d'emploi auxquels ces postes peuvent être pourvus. Cette présentation permet plus de souplesse à la collectivité dans le suivi de ses effectifs et permet également d'intégrer les modifications de carrière des différents agents de la commune.

Dans le cadre des différents projets d'aménagement de la commune et suite à différentes acquisitions foncières, les surfaces d'espace verts à entretenir et à aménager se sont progressivement étendues. Par conséquent, il est proposé la création d'un poste d'agent technique aux espaces verts, cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet de 35/35^e.

Par ailleurs, la commune de Chaponost avait fait le choix de confier ses paies au CDG42 à compter du 1^{er} janvier 2023 et de supprimer un poste de gestionnaire RH au sein du service des ressources humaines. Toutefois, en raison de contraintes techniques liées notamment au suivi de la masse salariale, la commune a dû revenir sur sa décision. Par conséquent, il convient de créer un poste de gestionnaire RH, cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet de 35/35^e.

Enfin, il est proposé la création d'un poste de directrice de la crèche collective, cadre d'emploi des puéricultrices, à temps complet à 35/35^e pour permettre la nomination de la remplaçante de la directrice de la crèche collective (pour laquelle un dossier de retraite pour invalidité est en cours d'instruction), suite à sa réussite au concours sur titre.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** la modification des postes telle que précisée ci-dessus,
- **Met à jour** le tableau des effectifs de la commune en précisant le ou les cadre(s) d'emploi(s) auxquels sont ouverts les postes existant selon les éléments joints en annexe,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget M14 de la commune.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Sandrine GENIN

